

L'ÉTAT CANADIEN, UNE UNION POLITIQUE ET SOCIALE EN REDÉFINITION

Simon LANGLOIS

Le Canada à l'aube des années 2000 ressemble peu au Canada de 1867, date de création du Dominion du Canada. La composition de sa population a radicalement changé, son économie et sa culture ont été profondément modifiées. Rien là de bien original, dira-t-on, puisque les autres pays analysés dans ce numéro ont connu des évolutions comparables sur bien des aspects. Mais ce qui distingue le Canada est sans doute le fait que les *valeurs fondatrices* du pays ont elles aussi changé. Les nouvelles valeurs cardinales de la société canadienne, celles qui légitiment la représentation de lui-même que le nouveau Canada entend se donner, sont maintenant l'égalité entre les individus, l'égalité entre les provinces, le multiculturalisme, le bilinguisme officiel des institutions fédérales, le respect des droits individuels et la recherche du bien-être et de la sécurité sociale des citoyens, valeurs auxquelles il faut ajouter la reconnaissance de l'identité des nations autochtones qui, comme le retour du refoulé en psychanalyse, sortent en force de l'oubli relatif dans lequel les avait relégués l'histoire canadienne (Laforest 1992, 1995 ; McRoberts 1991, 1995, 1997 ; Robertson 1991 ; Taylor 1986, 1992).

L'évaluation de l'atteinte de ces idéaux collectifs fait du Canada un pays souvent présenté comme modèle à l'étranger. N'est-il pas maintenant classé en tête sur l'indice de développement social de l'UNESCO d'après un certain nombre d'indicateurs ? Pourtant, c'est aussi un pays qui a été sur le point d'éclater en novembre 1995 lorsque les Québécois ont voté à 49,6% en faveur de la souveraineté du Québec, signe évident d'une crise. Lors des trois dernières élections fédérales, le pays s'est donné une représentation parlementaire fortement marquée par des clivages régionaux ; l'Alliance canadienne, issue du Reform Party, est devenue en

1996 l'opposition officielle dans le parlement canadien, marquant le rôle accru qu'entend jouer l'Ouest du pays dans les affaires publiques, mais annonçant aussi l'émergence d'un nouveau discours politique néo-conservateur, plus à droite, proche en fait de celui du Parti républicain américain et tranchant nettement avec ce qu'avait été jusque-là la droite canadienne conservatrice.

L'État fédéral n'accepte plus de se contenter de distribuer des sommes aux provinces qui définissent et gèrent les programmes sociaux proches des citoyens. Il entend jouer un rôle actif dans la définition de normes nationales, mais surtout il veut être identifié aux yeux des citoyens comme un acteur important en la matière, dans un contexte où le *welfare state* est un élément clé dans le processus d'identification des citoyens à leur État national. Pour des raisons liées à l'unité nationale, le gouvernement fédéral entend accroître sa visibilité aux yeux des citoyens dans le but évident d'entraîner l'adhésion normative à l'État canadien afin de contrer les tendances centrifuges et les identifications régionalistes.

Le texte qui suit comprend deux parties. Nous dégagerons dans la première le contexte macrosociologique dans lequel prennent place l'émergence des nouvelles valeurs fondatrices. Nous analyserons ensuite la réalisation des grands objectifs nationaux communs à la constitution des pays développés identifiés dans la problématique de ce dossier : l'état de l'union, la justice, la tranquillité, la défense, la recherche du bien-être et la liberté. Une attention particulière sera accordée à la nouvelle représentation de soi qu'est en train de se donner le Canada. Contrairement à des pays comme la France ou les États-Unis, il nous semble que l'image de lui-même que le Canada s'est donnée est en rupture avec son passé. Nous terminerons par l'examen des aspects qui s'avèrent problématiques. Quels sont les problèmes spécifiques au Canada? Quels sont les problèmes qu'il partage avec les sociétés comparables?

LE NOUVEAU CONTEXTE MACROSOCIOLOGIQUE

Le Canada est une collectivité neuve, au sens donné à ce terme par Gérard Bouchard, c'est-à-dire une collectivité « née de transferts migratoires internationaux ou intercontinentaux à partir de vieilles aires de peuplement (européennes principalement), vers des territoires neufs (ou plus précisément : considérés et traités comme tels), en sorte que des immigrants pouvaient éprouver le sentiment d'une sorte de temps zéro de la vie sociale » (Bouchard, 1998). Six tendances nous semblent importantes pour caractériser l'évolution de la morphologie du Canada :

accentuation de l'immigration, polarisation linguistique, affirmation des autochtones, mutation de l'équilibre régional, continentalisme accru, émergence de l'économie postindustrielle. Nous nous y attarderons brièvement.

Accentuation de l'immigration

Le Canada compte maintenant plus de 30 millions d'habitants. Si le même rythme de croissance se poursuit, il sera, quelque part au XXI^e siècle, d'une taille équivalente à celle de la France ou de la Grande-Bretagne, deux pays qui lui ont en quelque sorte donné naissance.

Le Canada est un pays d'immigration. Celle-ci a été tellement importante au cours des cinquante dernières années qu'elle a profondément transformé le pays. Depuis 1950, environ huit millions de personnes se sont établies au Canada, soit l'équivalent d'un pays comme la Suisse ou l'Autriche. La proportion de Canadiens nés à l'étranger est élevée (environ 15 % d'après les données du recensement de 1996). Dans la plupart des grandes villes canadiennes, surtout en Ontario et dans l'Ouest du pays, la proportion d'immigrants est encore plus importante. L'immigration contemporaine est beaucoup plus hétérogène sur les plans ethniques et culturels. Depuis 1996, le Canada mesure dans le Recensement l'appartenance à une minorité visible. Les données recueillies révèlent que 11,2 % de la population se classe dans cette catégorie dans l'ensemble du pays, dont les trois quarts sont concentrés dans les trois grandes villes du pays: Toronto, Vancouver et Montréal.

Régression de l'importance relative du fait français et polarisation linguistique

L'équilibre entre les deux grands groupes linguistiques a changé radicalement. La proportion de francophones dans l'ensemble de la population canadienne est en constante régression depuis le milieu du XIX^e siècle. De plus, on observe une importante polarisation linguistique: le Québec est en large majorité francophone et le reste du Canada, en large majorité anglophone. Dans le reste du Canada (sans le Québec), l'anglais est la langue maternelle de 77,2 % de la population. Le Nouveau-Brunswick occupe une place à part dans l'ensemble canadien en dehors du Québec: la communauté acadienne s'y trouve concentrée et elle représente le tiers de la population de la province, en légère diminution relative. La population francophone au Canada a plus que doublé depuis 1951, mais sa part relative a diminué parce que l'augmentation de la proportion des

anglophones a été beaucoup plus forte et que les francophones sont de plus en plus concentrés au Québec. Seulement 7,7 % d'entre eux se retrouvent en Ontario, 3,6 % au Nouveau-Brunswick – la patrie des Acadiens – et 3,5 % dans tout le reste du Canada. Ces données illustrent d'une autre façon la polarisation linguistique du pays, puisque la tendance à la concentration des francophones au Québec s'accroît alors que leur présence relative régresse ailleurs au Canada. Cette observation est importante, car elle risque d'affecter à long terme la viabilité et même la survie de plusieurs communautés de langue française. Il faut souligner au passage les pertes importantes d'effectifs que connaissent les communautés francophones en dehors du Québec. En 1996, il y avait un million de personnes de langue maternelle française en dehors du Québec, mais seulement 650 000 d'entre eux affirment parler français à la maison, ce qui est un indicateur de l'assimilation en cours.

Il est vrai que l'on assiste à une progression du nombre *absolu* de francophones en dehors du Québec et que le français progresse comme langue seconde au Canada, au même titre que l'anglais comme langue seconde au Québec. Mais, dans le même temps, c'est le poids *relatif* des francophones au Canada qui régresse. Trois facteurs l'expliquent : l'assimilation, la baisse de la natalité des francophones, et surtout l'importance de l'immigration venant de l'étranger, qui a comme effet de faire baisser la proportion relative de francophones, puisqu'une grande majorité d'immigrés s'intègre à la majorité anglophone.

L'État fédéral joue maintenant un rôle central dans le développement du fait français en dehors du Québec, en donnant un soutien financier aux communautés de langue française certes, mais aussi sur par le biais de politiques visant à favoriser l'implantation du bilinguisme dans les institutions publiques. L'État fédéral entend également agir de plus en plus sur le plan symbolique, en marquant son identité de pays bilingue, même si dans les faits le bilinguisme se réduit beaucoup dès que l'on sort d'Ottawa, du Québec et des quelques régions où la proportion de francophones est élevée le long de la frontière du Québec.

L'État québécois intervient aussi de façon marquée, mais en suivant un modèle différent. Il veut s'assurer que le fait français au Québec sera aussi dominant que le fait anglais dans le reste du Canada. Les Québécois de langue française cherchent à amener les immigrants à s'intégrer à la majorité francophone comme le font de leur côté les Canadiens anglais. Par le passé, la majorité des nouveaux arrivants établis au Québec ont adopté l'anglais, mais les choses ont commencé à changer après la

Révolution tranquille avec l'adoption des lois linguistiques dans les années 1970 et la mise en place de politiques visant à intégrer les nouveaux immigrants à la majorité francophone. D'après certains indices, il semble que cette politique commence à connaître un relatif succès. L'intégration des immigrants à la société d'accueil se fait de plus en plus en français, bien que la force d'attraction de l'anglais reste très forte. Il est donc possible d'avancer qu'une nouvelle identité québécoise plus inclusive est en émergence, une identité qui sera différente de l'identité québécoise nationale telle qu'on l'a connue dans les années 1970 et de ce qu'on appelait autrefois l'identité canadienne-française.

Affirmation des autochtones

Le Canada compte environ 600 bandes amérindiennes qui parlent 52 langues différentes. La population autochtone compte au total 805 000 personnes (1996), qui représentent 2,8 % de la population totale canadienne (cette proportion est cependant plus élevée dans certaines provinces, dépassant les 15 %). Le Canada a une politique d'établissement des communautés amérindiennes dans des réserves où vivent environ 58% des Amérindiens. Le statut de ces réserves est en profonde mutation, car les autochtones qui y vivent sont en fait considérés comme des pupilles de l'État central. N'étant pas propriétaires de leurs maisons, ils ne peuvent pas emprunter à la banque pour lancer une petite entreprise par exemple. Un fort vent de changement souffle dans les réserves qui sont aux prises avec bien des difficultés, devant composer avec les mutations du monde moderne et les limites que leur impose leur statut juridique de dépendants.

Mutation de l'équilibre régional

Depuis l'éclatement de l'Union soviétique, le Canada est le pays qui a la plus grande superficie au monde. La population canadienne est cependant très mal répartie sur l'ensemble du territoire. Trois Canadiens sur quatre se trouvent à moins de 150 kilomètres de la frontière avec les États-Unis et la plupart des habitants vivent dans des villes situées au sud du pays. Par ailleurs, 62,3 % des Canadiens vivent en Ontario et au Québec, deux provinces qui ont toujours eu un poids important, non seulement sur le plan démographique, mais aussi sur les plans politique et économique. Cette situation est cependant en train de changer. La population des deux provinces situées de part et d'autre des Rocheuses (Alberta et Colombie-Britannique) augmente rapidement et leur poids relatif au sein du Canada a déjà presque rejoint celui du Québec. Si la

progression de l'Ouest sur le plan démographique rétablit quelque peu l'équilibre entre les grandes régions, la forte croissance démographique de l'Ontario freine par ailleurs cette tendance, et même provoque l'apparition d'un nouveau déséquilibre. À elle seule, cette province compte maintenant pour 37,6 % de la population canadienne, contre 32,8 % en 1951.

Un nouveau déséquilibre est en train d'apparaître entre les deux provinces les plus riches – l'Alberta et l'Ontario – et le reste du Canada. L'Alberta possède d'immenses ressources pétrolières et l'Ontario concentre une partie importante de l'activité industrielle et financière du Canada, ce qui en fait la province la plus prospère. Le régime fédéral canadien permet en ce moment l'émergence de grandes disparités entre provinces, qui sont en partie compensées par un système de paiements de péréquation, qui paraît cependant insuffisant à plus d'un.

Continentalisme accru

L'État canadien a été au XX^e siècle plus interventionniste que son pendant américain. Il l'a été d'abord sur le plan économique afin de soutenir l'élaboration d'une économie nationale forte par le biais de barrières tarifaires, qui ont longtemps irrité l'Ouest du pays. Cet interventionnisme a permis d'assurer une certaine répartition de la richesse entre les régions, politique inexistante aux États-Unis. Cet interventionnisme est aussi lié à la création de l'État-providence. En peu d'années, les programmes sociaux sont devenus largement valorisés par les Canadiens, au point d'être considérés comme une façon originale de se distinguer des Américains. Le Canada a été enfin plus interventionniste sur le plan culturel, avec la mise en place d'institutions nationales qui ont largement contribué à façonner l'image que les Canadiens-anglais ont d'eux-mêmes, mais aussi celle que les Québécois se sont donnés depuis la Révolution tranquille, il ne faudrait pas l'oublier.

L'économie canadienne est cependant davantage intégrée dans l'espace nord-américain. L'Accord de libre-échange avec les États-Unis d'abord (Naphta) puis avec le Mexique (Alena) et le contexte nouveau de la mondialisation des échanges économiques ont ouvert l'économie canadienne encore davantage vers l'extérieur. Si le continentalisme était considéré dans les années 1960 et 1970 comme la négation même de l'identité canadienne, ce n'est plus le cas aujourd'hui pour une majorité. Le capitalisme d'État est en régression et de grandes entreprises publiques pan-canadiennes, qui ont joué un rôle majeur dans la construction du pays, ont été privatisées (Air Canada, le Canadien national, Petro-Canada, etc.).

Ces changements marquent-ils un rapprochement entre le Canada et les États-Unis, et par conséquent, un abandon des traits spécifiques au cœur de l'identité canadienne? Seul l'avenir le dira de façon nette, mais la tendance est présente. Il faut souligner par ailleurs que, même s'il est davantage intégré dans l'espace socio-économique nord américain, le Canada anglais fait preuve d'un fort dynamisme sur le plan culturel – en littérature, dans la chanson populaire, le cinéma et la peinture – qui lui permet d'affirmer son identité propre (Conlogue 1996; Smith 1997). Si cette analyse est juste, tendances économiques et tendances culturelles connaîtraient des évolutions divergentes. L'État canadien entend en tous cas promouvoir une politique d'exception culturelle dans les négociations entourant les échanges économiques internationaux et, sur ce point, il est en conflit ouvert avec les USA.

Fin des lumber jacks et émergence d'une nouvelle économie postindustrielle

Le développement du Canada a longtemps été fondé sur l'exploitation de ressources naturelles abondantes et les secteurs primaires et secondaires ont été dans le passé les pôles forts de l'économie canadienne. L'effort de guerre a accéléré le développement industriel et la modernisation du pays, qui a connu une longue période de prospérité au cours des Trente glorieuses. En quelques décennies, le Canada est passé d'une économie basée sur l'exploitation des ressources à une économie de type postindustriel, dominée par les services, même si le secteur des ressources naturelles reste important. Cette économie axée sur l'exploitation des matières premières a nourri l'imaginaire social et culturel des Canadiens, sans oublier le stéréotype que s'en faisaient les étrangers. Qu'il soit de langue anglaise ou française, le Canadien a été le plus souvent représenté dans la littérature ou la peinture comme un bûcheron ou un *lumber-jack* plus ou moins frustré. Cette représentation, tout comme celle de l'économie canadienne, doit être revue et corrigée.

Le contexte dans lequel prend place l'action de l'État canadien ayant été brièvement résumé, venons-en à la question de savoir quel diagnostic on peut poser sur la réalisation de six grands objectifs communs à tous les États contemporains développés et examinés dans ce numéro: l'unité nationale, la justice, la tranquillité, la défense, le bien-être et la liberté.

I - L'ÉTAT DE L'UNION CANADIENNE

Nous accorderons une attention plus marquée à l'évaluation de l'état de l'union canadienne, en profonde mutation. Trois aspects seront considérés. Nous insisterons d'abord sur l'émergence d'une nouvelle identité canadienne, dans la foulée des mutations morphologiques décrites plus haut. Le second aspect portera sur les conflits entre le Québec et le reste du Canada. Le Québec s'est aussi transformé de son côté, ce qui pose le problème de redéfinir les termes de la coexistence entre deux sentiments nationaux, ou encore à la limite les termes de la coexistence entre deux sociétés différentes au sein d'un même État. Enfin, suivra un bref examen de la redéfinition du fédéralisme canadien qui implique cette fois les provinces et l'État fédéral, à la recherche d'une nouvelle union sociale dans la foulée de la réorientation du *welfare state* que l'on voit à l'œuvre aussi dans d'autres sociétés.

La nouvelle identité canadienne

Le Canada moderne s'interroge sur son identité probablement davantage que tout autre pays développé comparable. En plus de faire face aux mêmes changements sociaux, économiques et culturels que les autres sociétés postindustrielles, il doit composer avec trois difficultés qui lui sont propres : celle de reconnaître les contours de son identité propre de pays multiculturel, le plus ouvert de tous à l'immigration étrangère, celle de définir les conditions d'un vouloir-vivre collectif entre Québécois et Canadiens anglophones et celle de concilier entre elles les inégalités régionales.

Tous les changements morphologiques ont provoqué l'émergence d'une nouvelle représentation de soi, la construction d'une nouvelle identité canadienne, fondée sur la reconnaissance de valeurs qui tranchent avec les valeurs traditionnelles. Dans un livre au titre évocateur – *Continental Divide* (1990) – le sociologue américain Seymour Martin Lipset soutient que le continent nord-américain a commencé à se diviser, il y a plus de deux cents ans, en deux entités opposées: l'une a fait une révolution et l'autre, une contre-révolution. La première a été à l'origine libérale, égalitaire, rebelle, la seconde a été conservatrice, autoritaire, loyaliste. Si la frontière a été le symbole par excellence de l'imaginaire américain, la survivance et l'héritage ont en quelque sorte dominé l'espace mental canadien pendant environ deux siècles (Atwood 1971). Or, il n'est manifestement plus possible de poser que la mentalité de perdants, la survivance ou l'héritage caractérisent encore l'imaginaire collectif des

Canadiens, bien qu'il puisse en subsister des traces. Le Canada est en train de se construire une nouvelle identité, de se donner une nouvelle définition de lui-même. Le *one Canada* rêvé par John Diefenbaker est maintenant, à toutes fins pratiques, un fait acquis en dehors du Québec. Nous posons comme hypothèse qu'une *nouvelle totalité porteuse de sens* est en construction rapide au Canada, construction qui a reçu une impulsion majeure avec l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1982, Loi qui a en quelque sorte reconnu dans l'ordre juridique les transformations sociologiques à l'œuvre depuis l'après-guerre.

Le multiculturalisme est devenu l'un des principaux marqueurs de l'identité canadienne, au point où l'on parle du Canada comme d'un modèle en la matière dans les ouvrages contemporains de philosophie politique (Kymlicka 1995; Tully 1995). En adoptant le multiculturalisme, le Canada s'est donné une politique adaptée à sa nouvelle morphologie, mais cette politique a été perçue au Québec comme ayant pour effet de banaliser en quelque sorte l'affirmation identitaire québécoise, à la limite en faisant des Québécois francophones un groupe ethnique parmi d'autres. Cette interprétation n'est pas partagée dans le reste du Canada, pour qui le multiculturalisme constitue une façon originale d'intégrer les nouveaux arrivants et de se démarquer des États-Unis. Sur ce plan, l'approche canadienne est différente de celles qui ont été adoptées par d'autres pays d'immigration. La France a opté pour un modèle jacobin d'intégration qui nivelle les différences et qui privilégie l'égalité entre tous les citoyens. Les États-Unis ont plutôt privilégié un modèle libéral d'intégration des individus au grand rêve américain d'une société libre – quelles que soient leur origine, leur langue ou leur culture – société dans laquelle chacun est responsable de lui-même.

Le multiculturalisme est certainement une composante essentielle de la *nouvelle* définition officielle que les Canadiens se donnent d'eux-mêmes (Webber 1994; Kostash, 2000). Certains analystes ont reproché à cette politique officielle promotion de la diversité d'enfermer les communautés culturelles dans leurs différences (Bissoondath 1995). Cette critique est cependant restée marginale et sans grand écho parce que les individus s'intègrent de fait dans la société d'accueil qui est principalement de culture anglophone, comme l'a montré le sociologue John Conway (1992) qui va même jusqu'à soutenir que le multiculturalisme canadien est un mythe. L'analyse de Bibby (1990) va dans le même sens. Le Canada et les États-Unis, s'ils divergent dans le discours public sur l'immigration, se ressemblent largement dans la pratique quotidienne: le *melting pot* est à

l'œuvre dans les deux sociétés et les défis que pose l'intégration harmonieuse de populations immigrées diversifiées sont en fait les mêmes.

Le Canada s'est doté en 1982 d'une Charte des droits et libertés qui a acquis une énorme importance symbolique dans la culture canadienne (Taylor 1992). La référence aux droits de la personne a changé la culture politique du pays et probablement contribué plus que tout autre facteur à la construction d'une identité nouvelle, au cœur de laquelle se retrouve une référence privilégiée aux individus plutôt qu'aux collectivités. Ce changement est majeur. Il existe, dans la Charte canadienne des droits et libertés, plusieurs dispositions qui vont dans le sens de la promotion des droits collectifs, mais dans les faits force est de constater que le respect et la promotion des droits individuels sont devenus une référence obligée.

La troisième idée-force est celle de l'égalité des provinces, malgré les évidentes disparités qui existent entre l'Ontario (10 millions d'habitants) et l'Île du Prince Édouard (135 000 h). En fait, cette idée d'égalité entre les provinces a remplacé dans l'imaginaire canadien celle de l'égalité entre les deux peuples fondateurs véhiculée depuis le début du siècle par les idéologues et politiciens canadiens français. De la naissance de la Confédération en 1867 jusqu'à l'élection de Trudeau en 1968, le Canada n'a pas été défini de la même façon par les francophones et les anglophones. Les premiers l'ont considéré comme un pays binational, le Canada français existant comme entité culturelle et normative ayant son principal foyer au Québec. La *stratégie d'unité nationale* mise en place par Pierre Trudeau après son élection en 1968 a marqué l'arrêt de cette transformation du fédéralisme dans le sens d'une reconnaissance de la dualité. La stratégie de Trudeau a au contraire insisté sur de nouveaux paramètres: égalité entre les provinces, égalité entre les citoyens, égalité entre francophones et anglophones dans tout le Canada en tant qu'individus. Plutôt que de reconnaître la nécessité de consolider le développement du fait français au Québec, la stratégie de Trudeau a été de faire la promotion du bilinguisme dans tout le Canada et d'imposer le bilinguisme dans la fonction publique fédérale. Dans un ouvrage très documenté, le politologue Kenneth McRoberts (1997) soutient que le Canada a été mal conçu sous le Gouvernement Trudeau. Il rejette l'argument que la reconnaissance du Québec dans un Canada multinational aurait conduit à une accentuation d'une plus grande recherche d'autonomie par le Québec au sein de la fédération canadienne, arguant au contraire que seule cette reconnaissance aurait enrayé la montée du support accordé à l'option souverainiste. Il montre que le

nationalisme québécois a été défait en 1980 par le nationalisme *canadian*.

Bref, on assiste en ce moment à la consolidation d'une identité canadienne nouvelle, d'une représentation de soi comme totalité ou comme communauté imaginaire, pour reprendre l'expression de Anderson (1983), qui commence à se reconnaître comme telle (Resnick 1995). Cette identité canadienne nouvelle s'inscrit dans le prolongement de l'identité canadienne-anglaise, mais elle est en rupture avec l'histoire du pays, en rupture surtout avec le rêve des Canadiens français formulé au début du siècle d'un pays bi-national, fondé sur la reconnaissance des deux peuples fondateurs (Latouche 1995, Laforest 1992, 1995). Les immigrants nouvellement installés au Canada ne pouvaient pas se définir comme Canadiens anglais, n'étant pas de souche britannique: ils se sont simplement identifiés comme Canadiens et ils ont appris l'anglais pour participer à la vie civile de leur nouveau pays. Bref, les Canadiens ont développé un fort sentiment national qui s'exprime dans l'attachement à leur grand pays nordique (Angus 1997) et aux symboles qui le caractérisent: la feuille d'érable, le castor, le drapeau, l'hymne national.

Mutation des identités francophones

Dans ce contexte nouveau, l'identité canadienne-française traditionnelle a éclaté. (Harvey 1995; Dumont 1997). Les francophones en dehors du Québec sont parvenus à réconcilier leur identité propre avec cette identité canadienne en se définissant comme Canadiens bilingues, et non plus explicitement comme Canadiens français (Langlois 1996). En fait trois composantes marquent les contours de la nouvelle identité des francophones en dehors du Québec: l'appartenance régionale, le statut de minoritaire et l'appartenance à l'un des deux grands groupements linguistiques du Canada. Si cette analyse est juste, il est possible de caractériser les minorités francophones hors Québec comme étant des minorités nationales, distinctes des minorités ethniques formées par les immigrants d'origines diverses.

Les Québécois de langue française, qu'ils soient fédéralistes ou souverainistes, ont aussi développé un fort sentiment national qui leur est propre, une nouvelle identité québécoise qui se présente comme une identité nationale, ouverte à l'intégration des immigrants (Ignatieff 1993, 1995; Latouche 1995). Ce sentiment national n'est cependant pas reconnu dans le nouveau Canada qui émerge et ce dernier est réticent à reconnaître la place particulière du Québec au sein de la Confédération, que ce soit en acceptant une forme de fédéralisme asymétrique, ou encore

les revendications du Québec qui se sont exprimées dans des formules diverses: statut particulier, États-associés, société distincte, souveraineté-association (Conway 1992).

L'histoire des échecs constitutionnels depuis la première conférence de 1967 jusqu'au rejet par Référendum de l'Accord de Charlottetown en 1992 indique que cette réticence est sans doute devenue insurmontable (R. Cook 1995 ; C. Cook 1994). Il s'ensuit que l'identité canadienne nouvelle et l'identité québécoise coexistent et se développent en parallèle, dans des *univers de référence* différents, pour reprendre un concept mis de l'avant par Fernand Dumont.

L'union sociale en redéfinition

Le Canada enfin est une fédération très décentralisée, dans laquelle les gouvernements provinciaux exercent d'importantes responsabilités tout en ayant le pouvoir de recueillir une part importante des impôts directs. La composition du parlement canadien issu des dernières élections fédérales (1996) révèlent d'importants clivages régionaux. Les provinces de l'Ouest du pays revendiquent plus de pouvoirs et une plus grande marge de manœuvre, mais elles reconnaissent au gouvernement fédéral un rôle central que le Québec accepte plus difficilement. Les provinces de l'Atlantique restent fortement dépendantes des subsides de l'État central et de sa politique de péréquation entre régions riches et régions pauvres du pays. Les partis de gauche y sont plus forts, notamment pour contrer les forces conservatrices issues de l'Ouest canadien, opposées à ces politiques de redistribution régionales.

L'État canadien est en train dans les faits de rechercher un nouvel équilibre des pouvoirs qui prend la forme d'une nouvelle union sociale et économique, prônant l'adoption de normes nationales en matière de santé, de politiques sociales et même d'éducation, qui sont perçues par le Québec comme des intrusions dans un champ de compétence provinciale.

II - JUSTICE

L'exercice de la justice civile et pénale ne pose pas de véritables problèmes au Canada. Dans ce domaine comme dans d'autres, on observe cependant des évolutions et des changements qui transforment peu à peu cette institution. Deux changements paraissent majeurs: l'émergence d'une nouvelle culture juridique axée sur les droits de la personne et la transformation de la Cour suprême. Le juge Brian Dickson a sans doute le

mieux décrit le changement assez radical qui caractérise cette dernière lorsqu'il a soutenu que le Canada était passé d'une démocratie parlementaire à une démocratie constitutionnelle accordant plus de pouvoirs aux juges. Nous commencerons par examiner ce dernier aspect.

Nouveau rôle pour les cours de justice et en particulier pour la Cour suprême du Canada.

Le rôle des cours de justice et surtout celui de la Cour suprême ont profondément changé depuis le début des années 1980. Ce changement est double. Tout d'abord, avec l'adoption de la Charte des droits et libertés qui fait partie prenante de la Constitution du pays depuis 1982, les cours de justice exercent leurs fonctions en référence à un nouveau critère qui oriente leurs jugements: elles peuvent statuer si des lois passées par les parlements fédéral ou provinciaux contreviennent aux dispositions de la Charte. En se prononçant ainsi sur le caractère constitutionnel des lois, les juges en sont amenés à jouer un rôle *politique* marqué puisqu'elles sont appelées à trancher des questions qui jusqu'à récemment relevaient de la sphère politique au sens strict. Ensuite, la Cour suprême joue dans les faits le rôle de cour constitutionnelle.

Considérons d'abord le premier rôle. Les cours de justice sont de plus en plus souvent appelées à régler des conflits entre groupes ou citoyens qui autrement auraient dus trouver une solution par voie de négociations. Les exemples sont nombreux. Une femme divorcée de Trois-Rivières a réussi à faire invalider l'imposition par le ministère du revenu de la pension alimentaire versée pour l'entretien des enfants par son ex-mari en s'appuyant sur la Charte des droits et libertés. Les syndicats ont contesté avec succès certaines lois sur le travail. Les Amérindiens ont réussi à faire valoir des revendications territoriales avec l'appui des cours. La Cour a invalidé plusieurs lois provinciales parce qu'elles ne respectaient pas les droits individuels. La Cour a décriminalisé l'avortement et elle a reconnu que les homosexuels avaient des droits (en matière de pension, discrimination au travail, etc.). Faire valoir son point de vue par juges interposés: voilà le trait marquant de la démocratie constitutionnelle dont parlait le juge Dickson.

Par ailleurs, il n'existe pas de cour constitutionnelle au Canada. C'est là une lacune importante dans un régime fédéral susceptible d'être marqué par des conflits de juridiction entre niveaux de gouvernement, surtout lorsque la Constitution, d'inspiration britannique, ne prévoit pas de nombreux cas de partage des pouvoirs. Quel niveau de gouvernement va

légiférer en matière de télécommunications? Il était difficile de le prévoir en 1867. La Cour suprême agit donc dans les faits comme une cour constitutionnelle au sens strict. En 1982, la Cour a considéré comme légitime le rapatriement unilatéral par Ottawa de la Constitution canadienne d'Angleterre, malgré l'opposition du Québec, parce qu'il avait l'appui d'une majorité de provinces. La Cour a ainsi jugé anti-constitutionnelles certaines dispositions de la Loi 101 sur la langue officielle du Québec.

Comme le processus de nomination des juges à la Cour suprême n'a pas changé, se pose un important problème de légitimité. Le premier ministre a seul le privilège de les nommer à sa discrétion, tout en respectant la contrainte de les choisir dans une région donnée du pays, le Québec ayant droit à la nomination de trois juges sur neuf parce que le système légal (le code civil) y est différent de celui qui est en vigueur dans le reste du Canada (*Common Law*). Il n'y a pas de processus d'examen public des candidatures et le processus de nomination des juges à la Cour suprême est maintenant l'objet de vives critiques publiques et il est jugé anachronique et non démocratique par un grand nombre d'observateurs, compte tenu des nouveaux rôles que jouent les juges.

Une nouvelle culture juridique axée sur la promotion des droits individuels

Il existe au Canada une véritable culture de l'égalité entre les citoyens, qui a été renforcée par l'adoption et l'inscription dans la Constitution de la Charte des droits et libertés. Cette Charte a modifié radicalement la culture politique canadienne, jusque-là peu sensible aux revendications basées sur les droits. Plusieurs auteurs ont montré que le recours constant aux droits amenait la naissance d'une culture des ayants droits, qui tendrait alors à remplacer la culture publique commune (Gagné 1993 ; Caldwell 2001).

Un exemple illustrera les problèmes nouveaux que posent les conflits entre groupes d'ayants droits. Après le massacre de 17 jeunes femmes étudiantes à l'École Polytechnique de Montréal aux débuts des années 1990, divers groupes de citoyens ont entrepris une campagne pour restreindre l'accès aux armes à feu personnelles et pour obliger leurs détenteurs à les enregistrer auprès de la police. Cette mesure est bien acceptée par les citoyens des provinces de l'Atlantique, du Québec (où elle bénéficie du plus fort appui) et de l'Ontario, mais non dans les

provinces de l'Ouest dont les citoyens y voient une atteinte à leur liberté, partageant une attitude très répandue aux USA.

Les juges ont traditionnellement joui d'un grand prestige, comme le montrent les enquêtes sur les professions. L'opinion publique est cependant devenue plus critique envers leur travail, notamment parce que la représentation sociale du crime a changé. Ainsi, les groupes de femmes exigent des peines plus sévères pour les crimes ou voies de fait dont celles-ci sont victimes, et on a critiqué vertement le travail de certains juges ces dernières années qui ont semblé être moins sensibles à ces nouvelles représentations de la gravité des offenses.

Évolution des taux de criminalité

La criminalité violente a augmenté de façon considérable entre 1960 et 1980. La progression de ce type de crimes a par la suite été moins forte (Cusson 1990). Le taux d'homicide est l'indicateur le plus souvent scruté en criminologie parce que ce type de crimes est le plus grave qu'on puisse commettre. Ce taux a été stable au Canada des années 1920 à 1960, puis il a augmenté substantiellement jusqu'à la fin des années 1970. Cette augmentation s'explique par la plus grande prévalence des meurtres (Ouimet 1994). Le taux est en régression depuis. Les voies de fait sont par ailleurs en hausse, notamment les voies de fait simples qui ont connu la plus forte augmentation depuis quinze ans. La détérioration des conditions de vie d'une partie de la population, la hausse du taux de chômage et la hausse des activités entourant le commerce des stupéfiants sont les principaux facteurs explicatifs de ces évolutions, sans oublier la criminalisation des voies de fait envers les femmes. Les vols qualifiés, motivés essentiellement par le gain monétaire, évoluent en fonction des cycles économiques, mais la tendance de fond est à la hausse. Les crimes contre la propriété, moins graves, sont quant à eux en baisse depuis quinze ans, sauf pour ce qui est des vols d'automobile. Les criminologues établissent une corrélation entre la structure des âges et les taux de criminalité. «L'augmentation rapide de la criminalité durant les années 1970 a coïncidé avec une augmentation de la proportion relative du groupe d'adolescents et de jeunes adultes dans la population » (Ouimet 1994). D'autres facteurs comme le travail à l'extérieur des deux conjoints (qui laissent vides les logements une partie de la journée) ou l'augmentation de la possession de biens matériels (appareils électroniques, autos, véhicules récréatifs) contribuent à la hausse des larcins.

Le taux de policiers par 100 000 habitants a augmenté au cours des années 1970, parallèlement à la hausse de la criminalité au sens large. Il était de 201 en 1970, de 235 en 1975 et de 229 en 1980 ; il est quelque peu en baisse depuis cette date. Globalement, on ne peut pas avancer que la sécurité de la population en général soit davantage menacée qu'auparavant, bien au contraire. Les villes canadiennes sont relativement sûres et une partie des crimes se concentrent en fait dans certains milieux précis (liés au commerce des drogues, ou encore dans les bandes ou gangs).

Incarcération en baisse

Le taux d'incarcération total au Canada tourne autour de 100 détenus pour 100 000 habitants et il est en légère hausse depuis 1980. Les sentences pénales pour la délinquance de moindre gravité ont eu tendance à être moins sévères au cours des dernières années, contrairement aux sentences sanctionnant des délits plus graves. De façon générale, on punit plus au Canada que dans les pays européens, mais moins qu'aux États-Unis, qui ont un taux d'incarcération très élevé.

III - TRANQUILLITÉ

Le Canada est un pays relativement paisible. On y retrouve là comme ailleurs les mêmes problèmes de criminalité, mais il ne semble pas que ceux-ci soient graves au point de perturber la quiétude des citoyens. Il en va de même pour les conflits violents (dures manifestations de rue, grèves sauvages, terrorisme) qui restent des cas isolés. Il y a eu des émeutes raciales à Toronto durant les années 1980, ou encore de la violence gratuite lorsque l'équipe de hockey de Montréal a gagné la Coupe Stanley à la fin des années 1980, mais il s'agit là sans doute encore d'événements isolés, propres aux grandes villes.

Conflits de travail

Un certain nombre de conflits de travail ont dégénéré en violence au cours des années 1970, notamment au Québec (grève du Front commun dans la fonction publique, grève des pompiers de Montréal, saccage du chantier de la Baie James, etc.). Les conflits de travail ont été moins nombreux au cours des années 1990 et la violence qui les avait souvent caractérisés durant les années 1970 a disparu.

Peu de conflits entre communautés ethniques

Il n'existe pas de conflits importants entre communautés ethniques au Canada comme on en trouve dans certaines grandes villes américaines (conflits entre Noirs et Blancs, conflits interraciaux à Los Angeles, etc.). Une certaine segmentation de l'habitat caractérise les grandes villes canadiennes, mais les différents groupes qui y vivent ne sont pas en conflits ouverts avec les voisins.

Les relations avec les communautés amérindiennes restent problématiques, parfois très tendues.

Il faut sans doute faire une exception pour les communautés amérindiennes. Certaines d'entre elles entendent défendre leur territoire traditionnels contre ce qu'elles perçoivent comme étant des agressions venant de l'extérieur, le plus souvent en contestant des projets de développement économique comme la coupe de bois (en Colombie-britannique, au Nouveau-Brunswick, en Gaspésie ou en Abitibi au Québec) ou encore les projets de harnachement de rivières pour la construction de barrages hydro-électriques (rivières Churchill et Ste-Marguerite, Baie James, etc.). Les moyens choisis sont souvent spectaculaires et susceptibles d'attirer l'attention publique (blocage de ponts ou de routes, occupation de locaux, manifestations publiques lors d'événements spéciaux comme la tenue de grandes réunions internationales, etc.). Des négociations sont en cours avec les gouvernements supérieurs mais leur déroulement est fort lent. De nouveaux problèmes se pointent à l'horizon, car les villages amérindiens restent sous-développés, certains n'ayant pas les infrastructures municipales de base. La hausse du niveau d'instruction d'une partie des Amérindiens, la création d'une élite politique et d'affaires, et surtout la forte fécondité vont forcer les gouvernements autochtones et autres à négocier de nouvelles ententes dans les années à venir.

Les communautés autochtones du Canada font face en ce moment à un grand boom démographique qui va sans doute forcer l'avènement de plusieurs changements. La situation sur plusieurs réserves indiennes au Québec, en Ontario et dans l'Ouest du pays a été quelques fois explosives. Des conflits violents ont dégénéré en affrontements entre les forces de l'ordre et des éléments armés au sein de certaines bandes indiennes. La crise d'Oka (village situé près de Montréal) est l'événement le plus connu et celui qui a été le plus médiatisé au cours de l'été 1990, mais il y eut aussi d'autres affrontements qui ont même fait des victimes en Ontario et

en Colombie-Britannique. De tels affrontements violents semblent maintenant moins probables – quoique toujours possibles, compte tenu de l'ampleur des problèmes qui se posent sur les réserves amérindiennes – depuis que les divers niveaux de gouvernements négocient la résolution de conflits à la pièce avec les autorités des réserves indiennes et depuis que la question amérindienne occupe plus de place dans les discussions politiques de haut niveau.

Guerre entre bandes de motards et bataille de clans

La délinquance des adolescents est d'abord une activité de groupe, d'après un grand nombre de recherches. Environ les deux tiers des jeunes délinquants condamnés faisaient partie d'une bande, d'après une étude menée sur la délinquance des jeunes à Montréal. Le nombre des bandes d'adolescents et de jeunes adultes a augmenté dans les grandes villes canadiennes, amenant aussi une hausse du nombre de conflits entre bandes (ou *gangs*) rivales, et notamment une hausse du nombre des conflits entre bandes ethniques. Ce type de conflits entre gangs formés de personnes ayant une même identité ethnique (gangs asiatiques, antillais, latino-américains, etc. comme on les identifie dans la presse populaire) est récent au Canada et sa croissance est liée à l'augmentation et à la diversification de l'immigration.

Mais c'est surtout le phénomène des bandes de motards criminalisés qui retient le plus l'attention au cours des années 1990. Leur nombre a augmenté et on a assisté à une véritable guerre entre bandes rivales de motards adultes au milieu des années 1990, d'abord au Québec puis dans d'autres provinces canadiennes. Hell's Angels et Rock Machine, notamment, se sont violemment affrontés afin de contrôler le marché de la drogue, entraînant l'explosion de plusieurs bombes et un grand nombre de meurtres.

Violence familiale et conjugale

La violence faite aux femmes et aux enfants est maintenant plus visible et elle n'est plus aussi facilement tolérée qu'elle le fût dans le passé. Les femmes victimes de violence conjugale sont incitées à dénoncer les sévices qu'elles subissent, amenant la police à intervenir plus fréquemment dans la sphère privée. Ceux qui en sont témoins – parents, amis, voisins – sont aussi plus enclins à dénoncer ce type de violence et des organismes publics, comme la Direction de la Protection de la Jeunesse ou les centres pour femmes battues, existent pour prendre en

charge les victimes. Ensuite, la violence conjugale a été judiciairisée et les policiers ont maintenant l'obligation d'arrêter les contrevenants et d'entreprendre des poursuites devant les tribunaux. On a observé dans ce nouveau contexte une hausse des signalements de violence conjugale à la fin des années 1980 (Lemieux 1994). Le viol a été redéfini comme un acte criminel, comme une voie de fait grave, et la sensibilité populaire envers ce type de violence a changé.

Il est difficile de chiffrer avec précision l'ampleur du phénomène de la violence et aussi de mesurer son évolution dans le temps. Les enquêtes de victimisation donnent à penser que le phénomène est largement répandu, mais les estimations varient selon la définition donnée du phénomène à l'étude et les sources. Une enquête de Statistique Canada menée au début des années 1990 avance que le quart des femmes âgées de plus de 16 ans ont été ou seront victimes d'une agression violente au cours de leur vie.

Les hommes n'ont cependant pas le monopole de la violence conjugale. Au Canada, 25% environ des conjoints tués sont des hommes. Les hommes victimes de violence conjugale s'estiment mal protégés par les lois et mesures existantes, critiquant l'idée répandue que, s'il y a violence conjugale, c'est l'homme qui est l'agresseur et la femme, la victime.

D'autres groupes de personnes sont aussi victimes de violence: malades, personnes âgées, enfants, personnes handicapées. Plus largement, « c'est l'ensemble des diverses catégories de personnes vulnérables aux sévices et aux agressions de toute nature qui font maintenant l'objet d'une attention soutenue de la part de l'appareil de la justice pénale » (Brodeur et Ouimet 1994: 307).

IV - DÉFENSE

Le Canada possède une armée de métier dont le rôle a été redéfini assez tôt dans les années 1950 afin de l'orienter vers des missions de maintien de la paix dans le monde. Le Canada a proposé à l'ONU de créer une force multinationale de maintien de la paix – les Casques bleus – lors de la crise du canal de Suez en 1956, initiative qui avait valu à Lester B. Pearson le prix Nobel de la paix. Depuis cette date, l'armée canadienne a été très impliquée dans différentes missions un peu partout dans le monde sous l'égide de l'ONU, à Chypre, en Égypte, en Somalie ou en Bosnie, par exemple. Durant la guerre du Golfe, la participation canadienne fût assez modeste, davantage confinée à un rôle de soutien loin de la ligne de feu.

Le rôle de l'armée canadienne est de maintenir la paix dans des zones troublées bien davantage que de défendre les frontières d'un pays qui ne se sent pas menacé.

L'armée canadienne a toujours eu une excellente image publique. Cette image a été ternie après le séjour d'un contingent en Somalie, où il y a eu des exactions commises par les Forces, mais surtout par les tentatives des hautes autorités qui ont cherché à camoufler ces bavures lors des enquêtes qui ont suivi. Cette crise a mis en évidence des lacunes au niveau de la haute direction de l'armée qui ont affecté le niveau de confiance de la population envers cette institution. Celui-ci a été cependant rétabli en bonne partie par la participation de l'armée à des causes humanitaires et lors de catastrophes naturelles (inondations au Saguenay en 1995 et au Manitoba en 1996, crise du verglas à Montréal en 1998, etc.).

L'intégration des femmes dans l'armée est devenue un dossier chaud en 1998, à la suite de la révélation de plusieurs cas de harcèlement sexuel et de viols survenus dans les rangs de l'armée depuis que celle-ci fait des efforts pour recruter des femmes. Il semble que la culture mâle (machiste) s'adapte mal à la présence de femmes dans les rangs des soldats, appelés à reconstruire leurs représentations sociales des rôles sexuels. Les journaux ont largement fait état des griefs des plaignantes, mais cette fois encore – comme dans le cas des événements survenus en Somalie – la haute direction de l'armée a réagi avec beaucoup de réserve et elle a été réticente à débattre du problème en public, considérant cette question comme une affaire avant tout interne. Il n'est pas dans la culture de l'armée de débattre en public de ces problèmes considérés comme internes, ce qui ne correspond plus à la nouvelle culture juridique axée sur les droits individuels que nous avons décrite plus haut.

V - UN ÉTAT PROVIDENCE QUI FONCTIONNE, MAIS EN COURS DE REDÉFINITION

Des années quarante aux années quatre-vingts, le Canada a mis en place un État-providence de type conservateur d'après la typologie de Esping-Anderson (1990). D'importants changements sont survenus à partir de la fin des années 1980, tant sur le plan socioéconomique que dans l'organisation de la protection sociale entendue au sens large. Certains analystes parlent de démantèlement de l'État-providence, mais c'est là une lecture exagérément pessimiste, comme le montre l'examen de plusieurs indicateurs. Les dépenses totales effectuées par l'État pour la santé, l'éducation, les services sociaux, les loisirs et la culture, qui représentaient 25 % du PIB en 1980, ont augmenté à 27 % en 1995 et

n'ont pas régressé par la suite. Comment peut-on alors parler de baisse ou de démantèlement ? Même si les gouvernements fédéral et provinciaux investissent toujours une part élevée de leurs ressources dans les programmes sociaux, d'importantes mesures de rationalisation des dépenses ont été prises depuis le début des années 1990 et les compressions des dépenses publiques ont affecté la croissance des budgets alloués aux programmes sociaux et aux secteurs de la santé et de l'éducation, de même que le niveau d'emploi dans la fonction publique. En fait, la croissance des besoins d'une population qui vieillit, alimentée notamment par les découvertes scientifiques qui étendent les possibilités de soins de plus en plus coûteux, sans oublier l'impact des compressions budgétaires imposées par l'État dans la recherche d'un équilibre budgétaire dans les finances publiques, sont responsables d'un système qui vit une profonde crise de transformation.

L'analyse détaillée de l'intervention de l'État-providence exigerait de longs développements. Nous nous attarderons ici à dégager un certain nombre de tendances récentes sur le plan microsociologique qui ont caractérisé le bien-être des individus et des familles afin d'étudier le niveau d'atteinte du bien-être des citoyens.

L'impôt et les paiements de transferts réduisent les inégalités.

L'État redistribue les revenus des ménages par le biais de deux mécanismes qui réduisent de façon considérable les inégalités socio-économiques: les paiements de transferts directs aux ménages et l'impôt sur le revenu. Les paiements de transferts représentent environ la moitié des ressources monétaires des ménages qui se trouvent dans le premier quintile de revenus. Le montant moyen versé est plus élevé dans les ménages à bas revenus et il diminue à mesure que s'élève le revenu moyen total du ménage. Ces paiements ont augmenté de façon considérable en quinze ans, contrairement à la tendance qui caractérise les revenus de marché. L'État intervient aussi dans la redistribution du revenu par le biais de l'impôt direct. Deux tendances caractérisent cette intervention. Tout d'abord, les montants payés en impôts par les familles augmentent fortement en fonction du revenu, quelle que soit l'année. Ensuite, les montants moyens payés dans les quintiles supérieurs ont progressé plus vite que l'augmentation des revenus bruts depuis quinze ans.

À la lumière des évolutions précédentes, peut-on dire que les inégalités socio-économiques sont en hausse? Oui, d'après les revenus de marché, beaucoup moins si l'on considère l'ensemble des revenus nets des

ménages, précisément à cause de l'intervention de l'État.

Nous examinerons d'abord l'évolution des inégalités entre les gains monétaires des individus qui ont eu tendance à être plus inégalement répartis depuis le début des années 1980. Morissette (1995) a identifié trois facteurs qui ont contribué à cette hausse des inégalités. Tout d'abord le salaire réel des jeunes travailleurs a chuté de façon marquée au cours des années 1980. On observe cette diminution pour tous les niveaux de scolarité, de même que dans tous les grands groupes industriels. Betcheman et Morissette (1994) ont montré que la prise en compte de l'état civil, du groupe professionnel, du niveau de scolarité, du statut syndical ou de la province ne modifiait pas le diagnostic d'une réduction du salaire relatif des jeunes. Ensuite, la dispersion des heures travaillées s'est accrue, ce qui a contribué à l'augmentation des inégalités au cours des années 1980. Ce facteur est important pour comprendre les inégalités de revenus entre les hommes et les femmes, puisque celles-ci travaillent moins d'heures chaque semaine que les hommes. Enfin, l'étude de Morissette a montré l'apparition d'un phénomène nouveau au cours des années 1980 : les plus hauts salariés (d'après le *salaire horaire*) ont eu tendance à travailler plus d'heures par semaine, alors que les bas salariés avaient tendance à travailler moins longtemps.

La scolarité des individus a-t-elle joué un rôle dans cet accroissement des inégalités ? On sait que le progrès technologique a comme effet d'accroître la demande de travailleurs spécialisés au cours des années 1980, qui ont pu ainsi bénéficier de revenus plus élevés que ceux des non diplômés. Cette tendance a été très nette aux États-Unis, où le ratio du salaire moyen des diplômés universitaires sur celui des diplômés du secondaire s'est accru entre 1978 et 1989 (Murphy et Welch 1992). Cette tendance à un élargissement des écarts de revenus relatifs entre diplômés et non diplômés n'a pas été aussi marqué au Canada, même si elle y est nettement observable. Freeman et Needel (1991) expliquent cette différence par quatre facteurs : la plus grande disponibilité des diplômés universitaires au Canada, la croissance rapide du PIB réel, le commerce international florissant et la force des syndicats. Nous insisterons sur ce dernier facteur.

Les syndicats ont réussi à faire augmenter les salaires réels des faibles salariés au cours des années 1980. Entre 1981 et 1988, le salaire horaire réel des hommes syndiqués au quintile inférieur a augmenté de 17 % comparativement à 3 % seulement pour le salaire réel dans le quintile supérieur. Le salaire horaire réel des femmes syndiquées a connu une

évolution semblable. « Cela porte à croire que, dans le contexte des faibles augmentations du salaire réel qui a prévalu tout au long des années 1980, les négociations menées par les syndicats ont réussi à améliorer la position relative de leurs membres moins bien rémunérés » (Morissette 1995). Rappelons que le taux de syndicalisation a peu varié au Canada, passant de 32,2 % en 1980 à 34,3 % en 1993, alors qu'il a chuté de 30 % en 1970 à 16 % en 1990 aux États-Unis (Riddell 1993).

Les inégalités entre les revenus de marché (avant impôts et transferts) sont nettement en hausse depuis quinze ans, comme l'indiquent les coefficients de Gini qui sont passés de 0,447 à 0,493 entre 1970 et 1995 (Morissette, Myles et Picot 1994). L'intervention de l'État corrige cette tendance, ce qui a pour effet d'annuler la hausse de l'inégalité qui tire sa source dans les évolutions du marché du travail et des modes de vie (divorce, double revenu). Il y a au Canada un très net effet égalisateur des impôts et des transferts directs aux individus, comme le montre l'écart considérable entre les coefficients de GINI calculés sur les revenus des ménages monétaires avant et après impôt et transferts (Wolfson et Murphy 1998). Plus la différence entre les deux coefficients est grande, plus l'effet redistributeur des politiques de l'État est important. La comparaison avec d'autres pays est ici instructive. Dans le cas des États-Unis, par exemple, l'écart entre les deux coefficients n'est pas très important, ce qui signifie que la redistribution des revenus y est moins marquée (Foster et Wolfson 1992).

Si les deux grandes mesures de redistribution mises en place par le *welfare state* canadien – l'impôt progressif sur le revenu et les paiements de transferts directs aux individus et aux ménages – ont bien fonctionné jusqu'à présent, le rôle de l'intervention directe de l'État a cependant changé. Pendant les années soixante et soixante-dix, celle-ci a réussi à faire diminuer les inégalités entre les ménages, mais depuis 1980 l'intervention de l'État a tout au plus réussi à neutraliser l'augmentation des inégalités qui autrement aurait été considérable.

La situation pourrait cependant changer dans les années à venir pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'inégalité qui caractérise la distribution des revenus monétaires de source privées s'accroît. Les travailleurs les mieux formés et ceux qui oeuvrent dans les secteurs de l'économie en croissance rapide augmentent leurs revenus plus vite que les autres. L'écart entre les revenus des diplômés et ceux des non diplômés s'accroît (quoique moins rapidement qu'aux États-Unis), comme l'a montré une étude de Morissette (1995). Le libre-échange et surtout la mondialisation

accentuent la croissance des inégalités. Les travailleurs les moins qualifiés sont exposés à la concurrence des travailleurs moins bien payés dans les pays en voie de développement et les syndicats parviennent plus difficilement à établir un rapport de force en leur faveur. Enfin, certains partis politiques prônent une réduction radicale des impôts, politique qui est en voie d'être appliquée par certains gouvernements provinciaux, en Ontario et en Alberta notamment.

Il n'existe pas de mesure officielle de la pauvreté au Canada, mais Statistique Canada calcule chaque année un Seuil de faible revenu (SFR) que certains analystes interprètent à tort comme étant un seuil de pauvreté. La proportion des familles sous ce seuil de faible revenu est en régression depuis 1980. Une seconde mesure – la mesure de faible revenu (MFR) – montre une certaine réduction de la pauvreté depuis 1980, convergente avec les données sur la faiblesse du revenu. Le Canada connaît cependant un haut taux de dépendance sociale. Le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale est en hausse et il a plus que doublé en 15 ans seulement, la proportion des personnes dépendantes passant de 5,6 % en 1980 à 10,4 % en 1999.

Arrêt de la réduction des inégalités entre hommes et femmes

Les femmes ont accru considérablement leur taux de participation au marché du travail, pendant que les hommes avaient de moins en moins tendance à y être actifs, à cause du retrait d'une partie des hommes âgés de 55 ans et plus. Les inégalités de revenus de travail à temps plein entre les hommes et les femmes ont diminué de façon importante depuis quinze ans, comme le montre le ratio des revenus de travail à temps plein des hommes et des femmes qui est passé de 63,9 en 1980 à 73,0 au début de l'an 2000. Mais cette réduction des écarts s'est en fait arrêtée presque complètement au cours des années 1990, malgré bon nombre de mesures visant à les réduire et malgré le fait que les femmes, plus scolarisées, participent de manière plus régulière au marché du travail.

VI - LIBERTÉ

Le respect des droits fondamentaux n'est pas un problème au Canada. La liberté de parole, la liberté de pratiquer sa religion, la liberté de mouvement ou les libertés politiques sont respectées sans entraves. Il n'y a pas de prisonniers politiques et les partis d'extrême gauche ont toute liberté d'action. L'un des indicateurs qui illustrent le mieux le haut degré de liberté politique qui prévaut au pays est sans doute la présence d'un

mouvement social et politique officiellement reconnu qui prône la souveraineté du Québec. Dans la foulée du Référendum de 1995, un mouvement prônant la partition du territoire québécois est né au Québec parmi la communauté anglophone, mouvement qui a reçu un appui non négligeable en certains milieux du Canada anglais, y compris un appui de certains ministres du gouvernement fédéral en place. « Si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi » affirment les tenants de la partition. Le mouvement est cependant resté marginal, plusieurs voix s'élevant pour réaffirmer la nécessité de respecter le choix populaire et privilégier la négociation plutôt que la confrontation.

L'État intervient dans plusieurs domaines afin de contrer les inégalités et la discrimination dont certains groupes de citoyens sont victimes: parmi ces groupes, mentionnons les minorités linguistiques, mais aussi les minorités visibles, les Autochtones, les femmes, les personnes handicapées et les homosexuels. Un grand nombre de lois et de politiques publiques ont été mises de l'avant depuis les années 1960, au point où l'on parle de fragmentation de la commune citoyenneté au profit de l'apparition de clientèles cibles de l'intervention étatique.

Au Québec, la communauté anglophone bénéficie de toute la gamme des services sociaux et publics offerts en anglais, cette offre effective étant garantie par la loi. La loi sur l'affichage en anglais est cependant l'objet de contestation de la part d'éléments radicaux en milieu anglophone, qui y voient une entrave à la liberté d'expression. Il existe un consensus assez large au sein de la population québécoise (y compris dans une grande partie de la communauté anglophone) à l'effet d'assurer le développement du visage français du Québec. Charles Taylor a bien montré le caractère légitime de cette législation linguistique. La loi prévoit aussi l'obligation pour les immigrants d'envoyer leurs enfants à l'école française aux niveaux primaire et secondaire, ceux-ci étant informés de cette obligation avant leur entrée au Canada et au Québec. Les lois linguistiques adoptées par le Québec ont pour but d'assurer l'intégration des immigrants à la majorité francophone, tout comme ceux-ci s'intègrent à la majorité anglophone en dehors du Québec. Elles sont donc des conditions pour assurer à ces derniers la possibilité de participer pleinement à la société d'accueil. Il existe cependant un conflit important entre le modèle canadien qui considère presque sur le même pied les minorités francophones du Canada et la minorité anglophone du Québec du point de vue de l'affirmation des droits à protéger, ce qui amène certains groupes anglophones de la région montréalaise à réclamer le bilinguisme tel qu'il

existe à l'échelle pan-canadienne, qui autoriserait par exemple l'accès des immigrants à l'école anglaise ou l'institution du bilinguisme officiel de la ville de Montréal. Or les Québécois plaident pour la reconnaissance de leur situation particulière de minoritaires en Amérique du Nord pour justifier le modèle qu'ils ont mis en place.

En dehors du Québec, l'offre de services en français est plus problématique, même si un effort est fait pour les développer. Le seul hôpital francophone qui existe en Ontario lutte pour son maintien depuis 1998 et son avenir est incertain, les francophones de la région d'Ottawa poursuivant l'État provincial devant les tribunaux pour avoir leur juste part des budgets. Ici où là renaissent périodiquement des luttes pour les services en français, mais celles-ci n'ont plus l'importance qu'elles ont eu dans le passé, notamment à cause de la polarisation linguistique que nous avons évoquée plus haut.

La discrimination contre les femmes en emploi, contre les minorités visibles et les immigrants et contre les homosexuels a été l'objet de débats et d'intervention étatique au cours des dernières années, interventions qui ont toujours cours. Plusieurs lois et mesures administratives ont été prises afin de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes, les plus connues étant l'adoption de mesures étatiques afin de corriger les inégalités systémiques de salaires entre les sexes dans la fonction publique. De même, des lois ont été passées afin d'obliger les entreprises à corriger les échelles de traitement pour éliminer la discrimination dont étaient victimes les femmes en emploi.

L'État intervient aussi pour contrer la discrimination dont seraient victimes les minorités visibles et les immigrants. Statistique Canada compile des données sur les caractéristiques *raciales* et même physiques (handicaps) de la population, ce qui ne manque pas de surprendre les observateurs étrangers, notamment européens, afin de soutenir les interventions étatiques en matière d'égalité. L'État et les groupes d'intérêts peuvent ainsi évaluer l'atteinte d'objectifs et l'efficacité des mesures, et notamment mesurer l'évolution de la discrimination à partir de plusieurs indicateurs, au nom de l'égalité de résultats et non pas seulement de l'égalité des chances pour tous.

CONCLUSION

Parmi les six aspects qui ont été examinés dans cette contribution, deux ressortent comme problématiques: la question de l'unité nationale et

la question de l'avenir de l'État-providence.

Le gouvernement fédéral, de même que les gouvernements de la plupart des provinces, ont éliminé au cours des dernières années les déficits chroniques de leurs dépenses courantes et les finances publiques ont été assainies, même si le niveau de la dette publique reste élevé. On a entrepris une révision en profondeur de tous les programmes sociaux et des programmes de dépenses dans les domaines de la santé et de l'éducation. Il est certes exagéré de parler de démantèlement de l'État providence, mais il faut constater que ce dernier est en profonde réorganisation. De nouvelles forces politiques poussent en faveur de réformes plus radicales allant dans le sens du néo-libéralisme, mais de nombreux groupes de gauche et les syndicats (qui demeurent une force politique importante au Canada) tentent de contrecarrer ces tendances. Le retour au parlement canadien du NPD, seul parti de gauche sur la scène canadienne, marque aussi que la partie n'est pas complètement gagnée pour le néo-libéralisme et que de nombreux débats restent à venir sur cette question, qui risque de diviser le pays selon un clivage régional cette fois.

L'État a toujours joué un rôle central dans le développement économique et social au Canada. Si son intervention directe dans l'économie a été modifiée ces dernières années avec le retrait d'un grand nombre de secteurs de production de biens et de services qui ont été confiés à l'entreprise privée, l'État canadien (y compris les états provinciaux) entend continuer de jouer un rôle majeur dans certains secteurs clés, comme le développement social et le bien-être, mais aussi la culture, ce qui ne manquera pas de créer des conflits avec les États-Unis pour qui les industries culturelles sont un secteur de l'économie parmi d'autres. Pour le Canada comme pour d'autres pays comme la France ou la Grèce, ce secteur est plutôt lié à l'identité nationale et l'État doit continuer à s'en occuper activement.

Le Canada est entré ces dernières années dans un processus de redéfinition de son identité collective, non seulement dans la foulée de la nouvelle affirmation identitaire québécoise, mais aussi dans la foulée de la mondialisation et de l'extension du libre-échange avec le reste de l'Amérique du nord, sans oublier les mutations de sa morphologie de pays multiculturel qui contribuent aussi à cet effort de construction d'une nouvelle identité.

Plus largement, l'État canadien entend accentuer son intervention en matière d'identité nationale. C'est là à notre avis la tendance de fond qui

- du travail au Canada, Ottawa, Statistique Canada, Études analytiques numéro 63, 1994.
- Bissoondath, Neil, *Le marché aux illusions*, Montréal, Boréal, 1995.
- Bouchard, Gérard, « Le Québec et le Canada comme collectivité neuves. Esquisse d'étude comparée », *Recherches sociographiques*, 1998, 2-3: 219-248.
- Brodeur, Jean Paul et Marc Ouimet (coll), « Violence et société », dans Dumont, Langlois et Martin (eds), *Traité des problèmes sociaux*, 1994 : 301-318.
- Caldwell, Gary, *La culture publique commune*, Québec, Nota Bene, 2001.
- Conlogue, Ray, *Impossible Nation. The Logging for Homeland in Canada and Quebec*, Toronto, The Mercury Press, 1996.
- Conway, John F., *Debt to Pay. English Canada and Quebec from the Conquest to the Referendum*, Toronto, James Lorimer & Company, Publishers, 1992.
- Cook, Ramsay, *Canada, Québec and the Uses of Nationalism*, Toronto, McClelland & Stewart Inc., seconde édition, 1995.
- Cook, Curtis (sous la direction de), *Constitutional Predicament. Canada After the Referendum of 1992*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1994.
- Cusson, Maurice, *Croissance et décroissance du crime*, Paris, Presses universitaires de France, 1990.
- Dumont, Fernand, « Le déclin du Canada français », *Recherches sociographiques*, 3, 1997 : 3-49.
- Dumont, Fernand, Simon Langlois et Yves Martin, *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994.
- Esping-Anderson, Gosta, *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1990.
- Foster, James E. et Michael C. Wolfson, *Polarization and the Decline of the Middle Class : Canada and the U.S.*, Ottawa, Statistique Canada, 1992.
- Freeman, R. B. et K. Needel, « Skills differentials in Canada in an era of rising labor market inequality », National Bureau of Economic Research Working Paper, 3827, 1991.
- Gagné, Gilles, « Les transformations du droit dans la problématique de la transition à la postmodernité », *Les Cahiers de droit*, 33, 3, septembre 1993.
- Harvey, Fernand, « Le Québec et le Canada français : histoire d'une déchirure » dans S. Langlois (éd.), *Identité et cultures nationales*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1995, p. 49-64.
- Ignatieff, Michael, *Blood and Belonging. Journeys into the New Nationalism*, Toronto, Viking, 1993 et « Québec : la société distincte, jusqu'où? » dans Jacques Rupnik (sous la direction de), *Le déchirement des nations*, Paris, Seuil, 1995, p. 139-156.
- Kostash, Myrna, *The Next Canada. In Search of Our Future Nation*, Toronto, McClelland and Stewart, 2000.
- Kymlicka, Will, *Multicultural Citizenship. A Liberal Theory of Minority Rights*, New York, Oxford University Press, 1995.
- Laforest, Guy, *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, Québec, Septentrion, 1992 et *De l'urgence. Textes politiques 1994-1995*, Montréal, Boréal, 1995.
- Langlois, Simon (sous la direction de), *Identité et cultures nationales. L'Amérique*

- française en mutation*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995.
- Latouche, Daniel, *Playdoyer pour le Québec*, Montréal, Boréal, 1995.
- Lemieux, Denise, « La violence conjugale », dans F. Dumont, S. Langlois et Y. Martin (eds), *Traité des problèmes sociaux*, 1994 :337-362.
- Lenihan, Donald, G., Gordon Robertson et Roger Tassé, *Le Canada: la voie médiane*, Montréal, Editions Québec-Amérique, 1995.
- Lipset, Seymour Martin, *Continental Divide. The Values and Institutions of the United States and Canada*, New York, Routledge, 1990.
- McRoberts, Kenneth, *English Canada and Quebec. Avoiding the Issue*, Toronto, York University, Robarts Center for Canadian Studies Lecture Series, 1991 et *Misconceiving Canada. The Struggle for National Unity*, Toronto, Oxford University Press, 1997.
- McRoberts, Kenneth (sous la direction de), *Beyond Québec. Taking Stock of Canada*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1995.
- Morissette, René, *Pourquoi l'inégalité des gains hebdomadaires a-t-elle augmenté au Canada ?*, Ottawa, Statistique Canada, coll. Documents de recherches no 80, 1995.
- Morissette, René, John Myles et Garnett Picot, *L'inégalité des gains au Canada : le point sur la situation*, Ottawa, Statistique Canada, coll. Documents de recherches, no 60, 1994.
- Murphy, K. M. et F. Welch, «The structure of wages », *Quarterly Journal of Economics*, 1992, 107, 1 : 284-326.
- Ouimet, Marc, «Les tendances de la criminalité apparente et de la réaction judiciaire au Québec de 1962 à 1991», dans D. Szabo et Marc LeBlanc (eds), *Traité de criminologie empirique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994 : 15-47.
- Resnick, Philip, *Thinking English Canada*, Toronto, Stoddard, 1995.
- Riddell, W. C., «Unionization in Canada and the United States : a tale of two countries», in David Card et Richard B. Freeman (eds), *Small Differences that Matter : Labor Markets and Income Maintenance in Canada and the United States*, Chicago, The University of Chicago Press, 1993.
- Robertson, Gordon, *Does Canada Matters?*, Toronto, Institute of Intergovernmental Relations, Reflection Paper 7, 1991.
- Smith, Donald, *D'une nation à l'autre. Des deux solitudes à la cohabitation*, Stanké, Montréal, 1997.
- Taylor, Charles, *Rapprocher les solitudes. Ecrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1992 et « Shared and Divergent Values », dans R.L. Watts et D.M. Brown, *Options for a New Canada*, Toronto, Toronto University Press, 1986.
- Tully, James, *Strange Multiplicity. Constitution in an Age of Diversity*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1995.
- Webber, Jeremy, *Reimagining Canada: Language, Culture, Community and the Canadian Constitution*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1994.
- Wolfson, Michael C. et Brian B. Murphy, «New views on inequality trends in Canada and the United States», *Monthly Labor Review*, Avril 1998: 3-23.